

Réunion du 04 juillet 2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 04 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Georges ISSIOT, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO, Jacques MAUREL-CHARTRON

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Alain BOUDOU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Lucien OLIVER, Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO sont absents.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

1-DM – Avoir EDF, doublon

Le Maire informe qu'EDF a transmis à la commune un avoir de 2 224.26 € pour trop perçu sur facturation. L'annulation du mandat 1/22 a été émise afin de constater cet avoir.

Le maire informe que suite à une erreur d'écriture, le règlement de cet avoir a fait l'objet d'un titre 134/23, il n'a pas été imputé sur l'annulation du mandat et fait doublon.

Le Maire propose de régulariser la situation comptable en émettant un mandat au compte 673 du budget communal.

Le maire informe que les crédits au chapitre 67 ne sont pas suffisants et propose le virement de crédits suivant :

Art 615231 : - 2 225.00 €	Art 673 : + 2 225.00 €
---------------------------	------------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20240704-del-1DM-4juil24-DE Date de télétransmission : 05/07/2024 Date de réception préfecture : 05/07/2024
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CAPDENAC
N°01
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	28/06/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	12
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2024, le 04 juillet, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Guy BATHEROSSE

Présents : Annie IMBERT, Josiane SENAC, Georges ISSIOT, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO, Jacques MAUREL-CHARTRON.

Procurations : Valérie BOULESTIN, excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Alain BOUDOU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD

Absents : Lucien OLIVER, Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO

Excusés :

Secrétaire de séance : Catherine GREGORY

Objets : Avoir EDF 2022-doublon

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	-2 225,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	2 225,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Guy BATHEROSSE, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A CAPDENAC, le

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20240704-del-1DM-4juil24-DE Date de télétransmission : 05/07/2024 Date de réception préfecture : 05/07/2024
--

Réunion du 04 juillet 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 04 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Georges ISSIOT, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO, Jacques MAUREL-CHARTROU

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Alain BOUDOU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Lucien OLIVER, Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO sont absents.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

2-Aire de covoiturage – frais annexes

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté favorablement à la mise en place d'une aire de co-voiturage. Le maire rappelle que le terrain choisi est privé et propose que les frais afférents à la mise à disposition de la commune soient pris en charge par le budget communal.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Mr Guy Cavlié, le conseil valide la proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240704-del-2aire-covoi-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 04 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Georges ISSIOT, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO, Jacques MAUREL-CHARTROU

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Alain BOUDOU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Lucien OLIVER, Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO sont absents.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

3- Tarifs liés aux services scolaires et péri scolaires

Gratuité de la garderie et du péri-éducatif

Le maire rappelle que la création des activités péri éducatives était une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015.

Le dispositif est toujours en place pour l'année scolaire 2024-2025

Le Maire rappelle l'organisation retenue pour appliquer la réforme,

- ce sont trois séances péri éducatives, à la charge de la commune
- elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 et elles sont assurées par un agent communal et un animateur de la Fédération Partir.

Le Maire rappelle en outre que le service de garderie est en place à partir de 07h30 le matin, pendant la pause méridienne et jusqu'à 18h30 le soir. Le service est assuré par le personnel communal affecté à l'école.

Le maire propose de reconduire la prise en charge des frais liés aux animations péri éducatives par la commune ainsi que la garderie et propose au conseil de voter la gratuité pour ces services.

Tarif du transport du mercredi à la charge des familles

Le Maire informe du dispositif retenu pour appliquer la réforme, réalisé par la commission éducation, celle-ci, compte tenu du choix de ne pas assurer le repas du mercredi midi par la cantine de Capdenac, reconduit le service de transport vers Figeac (école Paul Bert pour la restauration) pour les enfants domiciliés à Capdenac qui participent aux animations du centre de loisirs l'après-midi du mercredi.

Il est alors rappelé aux familles que ce dispositif est entièrement facultatif.

Le maire propose de reconduire la participation des familles à hauteur de 3 euros par transport.

Tarif du repas de cantine

Le Maire rappelle que les repas sont livrés par un prestataire de services, réchauffés et servis par le personnel communal.

Le Maire propose d'augmenter le prix des repas soit pour l'année 2024/2025 à 3.25 € pour les enfants et 3.86€ pour les adultes.

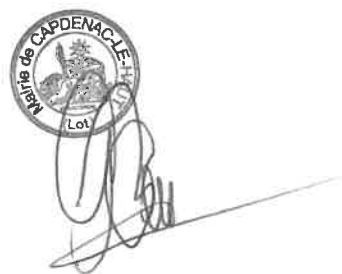
Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20240704-del-3tarifs-eco-DE Date de télétransmission : 05/07/2024 Date de réception préfecture : 05/07/2024
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de garderie, de péri-scolaire, de transport et des repas de cantine

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240704-del-3tarifs-eco-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Réunion du 04 juillet 2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 04 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Georges ISSIOT, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Nicolas ESPINACO, Jacques MAUREL-CHARTRON

Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Alain BOUDOU excusé a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Lucien OLIVER, Marie SULKOWSKI, Emilie BRUNO sont absents.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

**4-convention pour ouverture d'une exposition vente
artisanale au donjon de Capdenac**

Le maire donne lecture de la convention avec Madame Christine DE BOISSIEU, qui s'installe dans la salle du rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 12 au 27 juillet 2024

C'est une exposition vente d'artisans d'art, la location est fixée à 1 € par jour d'ouverture et par exposant.

Le maire propose de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240704-del-4convention-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE
DE

CAPDENAC



4 6 1 0 0

Tél. 05 65 34 17 23
Fax 05 65 50 14 22

Convention

Entre :

La commune de Capdenac (Lot), représentée par son Maire Guy BATHEROSSE

Et :

Madame Christine DE BOISSIEU, domiciliée 423 route ferme de Cros – 12220 GALGAN

Conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 04 juillet 2024 il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La commune de Capdenac met à disposition la salle du rez-de-chaussée de la Tour du Modon à Madame Christine DE BOISSIEU pour une exposition-vente d'artisanat d'art.

Article 2 :

La boutique éphémère est ouverte du 12 au 27 juillet 2024 de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.

Article 3 :

La préparation a lieu le 11 juillet 2024, la restitution du bien loué a lieu le 29 juillet 2024.

Article 4 :

La location est fixée à 1 €uro par jour d'ouverture et par exposant. L'organisateur fournira une attestation d'assurance responsabilité civile de chaque créateur pour la période de location. Une clé de la Tour du Modon sera remise à l'organisatrice.

Article 5 :

La convention est révoquée à tout moment à la demande de chacune des parties,

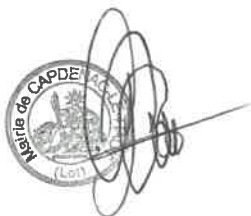
Article 6 :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorial compétent.

Fait à Capdenac le Haut en deux exemplaires originaux le 05/07/2024

Le Maire de Capdenac

Madame De Boissieu



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240704-del-4convention-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024